



Plan sectoriel pour les constructions et installations du CERN (PS CERN)

Consultation du canton et des communes, information et participation de la population selon l'art. 19 OAT

Objet

Le 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer un plan sectoriel fédéral centré sur les projets du CERN, afin de favoriser, sur le plan de l'aménagement du territoire, le développement de cette organisation.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), avec le concours du CERN, du canton de Genève et des autres autorités fédérales concernées, a élaboré le plan sectoriel pour les constructions et installations du CERN (PS CERN). Celui-ci contient à ce stade la partie conceptuelle et comprend, pour le canton de Genève, une fiche d'objet «Meyrin-Satigny».

A l'issue des procédures nécessaires à son élaboration, notamment celle de participation de la population et de consultation des autorités, le plan sectoriel sera approuvé par le Conseil fédéral.

Procédure

Le canton de Genève est chargé de procéder à la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés et d'assurer l'information et la participation de la population (art. 19 al. 2 OAT).

Ainsi, le PS CERN et sa fiche d'objet «Meyrin – Satigny» sont soumis à un dépôt public conformément à l'art. 4 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) afin de satisfaire à l'obligation d'informer et de garantir les droits de participation. Tous les intéressés ont la possibilité de s'exprimer par rapport à ce projet.

Aucune correspondance ne sera échangée. Le rapport explicatif (art. 16 OAT), comprenant notamment le résultat des procédures de consultation et de participation sera publié avec le PS CERN après approbation par le Conseil fédéral.

Dépôt public

La documentation est disponible sur le site internet du SEFRI, selon le lien suivant: www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/actualite/consultations.html

Le PS CERN peut en outre être consulté **du 17 janvier 2025 au 14 février 2025**, hors période de fermeture liée aux vacances de fin d'année, auprès du guichet d'information de l'office de l'urbanisme du canton de Genève, sis au 5, rue David-Dufour et des mairies des communes concernées (Meyrin, Satigny et Collex-Bossy) en version papier.

Les communes et intéressés sont priés de transmettre leur prise de position dans le délai indiqué à l'Office de l'urbanisme du canton de Genève par courrier électronique à l'adresse: urbanisme@etat.ge.ch ou par lettre adressée à la Direction générale de l'Office de l'urbanisme, CP 224, 1211 Genève 8.

Le canton de Genève transmettra une prise de position coordonnée et consolidée avec les prises de position des communes et intéressés au SEFRI.

Renseignements

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du SEFRI par téléphone, au 058 467 80 82, ou par courriel adressé à: vernehmlassungen-IFO@sbfi.admin.ch

17 janvier 2025

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche à l'innovation